



La vie à MENESTREAU en Vilette

Feuilleton
municipal
d'information
N°

MARS 2020

171

MAIRIE

35 place du 11 novembre

Ouverture :

de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tel : 02.38.76.90.35

site Internet : www.menestreau-en-villette.fr

courriel : accueil-menestreau.en.villette@orange.fr

Facebook : Ménestreau-en-Villette-Mairie

DÉCHETTERIE (période d'été) :

Périodes d'ouverture:

Lundi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h30 à 17h30

Rue des Falourdes, zone d'activités



BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Périodes d'ouverture:

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant les vacances scolaires

Du jeudi 16 janvier au jeudi 12 mars

« Expo enfants du monde »



Manifestations :

Vendredi 20 mars

Ciné **Sologne** à 20h30 à la Maison des Associations par l'UCPS et le Pot aux Fêtes



Vendredi 3 avril

Concert de printemps

Chorale « Ménestrellia » église Notre Dame

Vendredi 17 avril

Ciné **Sologne** à 20h30 à la Maison des Associations par l'UCPS et le Pot aux Fêtes



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



Ménestreau-en-Villette

DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET, Adjoint, MM Fabrice WEBER, Emmanuel PLASSON (arrivée : 18 h 10), Denis TRÉMAULT Franck BAILLEUL (arrivée : 18 h 25) et Mme Jacqueline FOULON

Étaient absents excusés : M. Olivier DAVID qui donne pouvoirs à M. Bertrand DAUDIN
Mme Lucie LECOLLOEC qui donne pouvoirs à Mme Marie-Annick VATZ
M Claude LEMARCHAND qui donne pouvoirs à Mme Marie-France PICHARD
Mme Chadia KHDAIDI

Étaient absents : Mme Danièle BISSON

Monsieur Fabrice WEBER a été élu Secrétaire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2020. Celui-ci est approuvé par les membres de l'assemblée.

▪ **BUDGET PRINCIPAL**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	1 331 037,97 €
Permettant un virement à la section d'investissement de	:	183 395,90 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	1 013 515,70 €

Dans les principales acquisitions sont prévues :

- ↳ des jeux extérieurs pour l'école maternelle,
- ↳ la mise en place d'un nouveau serveur et des ordinateurs pour les services administratifs,
- ↳ un camion benne pour les services techniques,
- ↳ des panneaux de signalisation pour les chemins communaux suite à l'étude de dénomination et de numérotation des voies,

Dans les travaux ont été inscrits :

- ↳ la mise aux normes de la piscine,
- ↳ la mise en accessibilité PMR de la mairie, de l'église et de la bibliothèque,
- ↳ la réfection du parking place du 11 novembre,
- ↳ les aménagements sécuritaires route de La Ferté Saint-Aubin et route de Vouzon
- ↳ la réhabilitation du vestiaire foot / rugby

▪ **BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	345 366,46 €
Permettant un virement à la section d'investissement de	:	0,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	791 516,46 €

Le seul projet inscrit cette année est la création d'un deuxième forage ainsi que sa canalisation vers le château d'eau.

▪ **BUDGET C.C.A.S.**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 17 190,00 €

▪ **BUDGET C.D.E.**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : 14 470,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le conseil municipal vote les subventions et participations pour l'exercice 2020.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES – EXERCICE 2020

Le conseil municipal reconduit pour l'année 2020, les taux d'imposition des différentes taxes locales appliqués les années précédentes.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES DONNÉES DES DÉBITMÈTRES DE SECTORISATION

Le conseil municipal décide de reconduire la prestation de VÉOLIA au tarif de 2 010 € HT annuels pour une durée de trois ans.

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le conseil municipal retient l'entreprise SOGEA sise 7 rue de La Forêt 45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX dans le cadre du marché à bons de commande concernant les travaux de raccordements, d'entretien et de réparations du réseau d'eau potable pour une durée de trois ans renouvelables.

ACCESSIBILITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION

Le conseil municipal sollicite une subvention de la Région via le CRST des Portes de Sologne pour la réalisation des travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics ci-après : mairie, bibliothèque et église Notre Dame ;

QUESTIONS DIVERSES

• **Saison de pêche 2020**

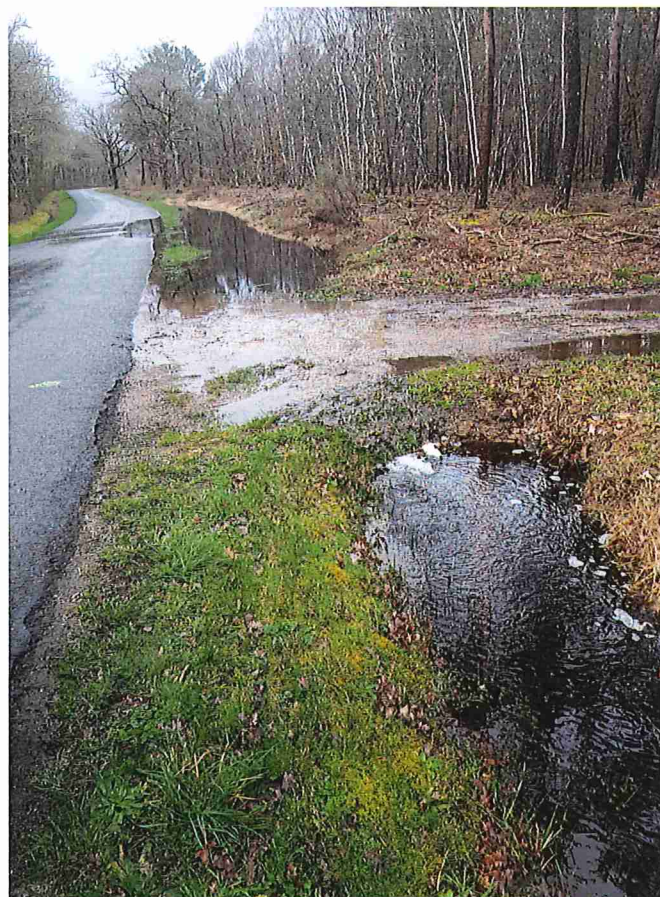
La saison de pêche à l'étang communal se déroulera du samedi 4 avril au samedi 31 octobre 2020.

• **Aménagement sécuritaire des départementales 108 et 17**

L'installation d'écluses provisoires aura lieu le 10 mars prochain pour une durée de 15 jours.

Des comptages ont été effectués la semaine précédente sur ces deux axes routiers. De nouveaux comptages auront lieu avec ces installations, ce qui permettra d'effectuer un comparatif et de juger de l'efficacité ou non de ces équipements.

ENTRETIEN DES PASSAGES BUSÉS



Après les épisodes pluvieux de ces dernières semaines, vous avez pu constater que certaines voies étaient submergées du fait du mauvais écoulement des eaux dans les fossés.

Cela est le plus souvent dû à des passages busés privés non entretenus voire entièrement bouchés.

Ces passages busés qu'ils soient sur voirie départementale ou communale sont la propriété des riverains et l'entretien leur incombe.

La responsabilité de ceux-ci peut être engagée en cas de sinistre.